

**BOURGES**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 26 septembre 2024 17h00

Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville

Nombre de membres en exercice	Présents	Excusé(s) sans pouvoir	Absent(s)	Pouvoir(s)	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
49	38	1	1	9	20 septembre 2024	20 septembre 2024

Présents : Yann GALUT, Magali BESSARD, Joël ALLAIN, Catherine MENGUY, Yannick BEDIN, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Nadia NEZLIJOU, Renaud METTRE, Olivier CABRERA, Mustapha MOUSALLI, Sakina ROBINSON, Alain BOUQUIN, Marie-Hélène BIGUIER, Pierre-Henri JEANNIN, France LABRO, Jean-Michel GUERINEAU, Philippe MARTIN, Pierre DEDET, Zehira BEN-AHMED, Jean-Marc BARDI, Régis MAUTRÉ, Irène FELIX, Sylviane MORAISIN, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Jean-Pierre PIERRON, Frédérique SOULAT, Sylvie CHOLLET-MOUCHOUX, Alexis LUBERNE, Catherine PALLOT, Magalie GUICHARD, Fatima TOUAK, Philippe MERCIER, Elisabeth POL, Marcella MICHEL, Jean-Luc ETIENNE, Philippe TROJAN

Excusé(s) : Justine SINGEOT

Absent(s) : Joël CROTTÉ

Excusé(s) avec pouvoir :

Constance BONDUELLE donne pouvoir à Hugo LEFELLE,
Corinne TRUSSARDI donne pouvoir à Alain BOUQUIN,
Marie VIENNE donne pouvoir à Jean-Marc BARDI,
Alex CHARPENTIER donne pouvoir à Catherine PALLOT,
Philippe MOUSNY donne pouvoir à Philippe TROJAN,
Alexia FRANQUES donne pouvoir à Marcella MICHEL,
Ludwig SPETER-LEJEUNE donne pouvoir à Elisabeth POL,
Martial REBEYROL donne pouvoir à Philippe MERCIER,
Josette PAGET donne pouvoir à Jean-Luc ETIENNE,

Secrétaire de séance : Magali BESSARD Première Maire-Adjointe

Président de séance : Yann GALUT Maire

- V_DEL2024_218 -**Installation de panneaux de signalisation « Attention, traversée de chat ou de hérisson »**

Rapporteur : Catherine MENGUY

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport du Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Ecologique et Alimentation du 17 septembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre de la délégation « Bien-être animal », des panneaux de signalisation « traversée de chat » et « traversée de hérisson », sur des modèles équivalents à ceux qui alertent sur la traversée des piétons, vont être installés dans plusieurs rues de la Ville ;

Considérant que l'idée est de sensibiliser les automobilistes à la présence d'animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages, pour leur indiquer qu'il est nécessaire de ralentir afin de préserver la faune et protéger les animaux domestiques ;

Considérant qu'une vingtaine de panneaux sera déployée dans les rues où des signalements d'animaux écrasés ont été réalisés et que selon la demande, d'autres pourront être installés progressivement. }

Imputation(s) budgétaire(s) principale(s) :

- Budget : Principal
- Chapitre(s) ou chapitre(s)-opération : 21
- Autorisation de programme :
- Article(s) : 2188

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE

d'approuver cette action d'installation de panneaux de signalisation relative à la délégation Bien-être animal.

Adopté à l'unanimité

Ne prend pas part au vote :

Philippe MOUSNY, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES (pouvoir à Marcelle MICHEL), Ludwig SPETER-LEJEUNE, Elisabeth POL, Martial REBEYROL (pouvoir à Philippe MERCIER), Marcella MICHEL, Jean-Luc ETIENNE, Josette PAGET (pouvoir à Jean-Luc ETIENNE) et Philippe TROJAN

Secrétaire de séance



Magali BESSARD
Première Maire-Adjointe

**Pour le Maire et par délégation,
La Maire-Adjointe déléguée à la
Transition Ecologique, aux Espaces
Verts et au Bien-être Animal**



Catherine MENGUY

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa notification ou de sa diffusion sur le site internet de la Ville de Bourges.

Diffusion sur le site internet
de la Commune le **- 7 OCT. 2024**